

33, rue Gabriel Péri - 31000 Toulouse  
Tél. : 05 62 30 00 78  
E-mail : contact@onsil.fr

Monsieur Christophe Mirmand  
Préfet de la région PACA  
Et des Bouches-du-Rhône  
66 bis, rue Saint-Sébastien,  
13282 Marseille Cedex 20

Toulouse, le 4 octobre 2024

Monsieur le Préfet,

L'Onsil, que j'ai l'honneur de représenter, ainsi que l'ensemble des infirmiers et infirmières libéraux, tiennent à vous remercier d'avoir permis à notre délégation d'être reçue par Monsieur Julien Rosec, que nous remercions également, ce 1<sup>er</sup> octobre, lors de la manifestation des infirmiers libéraux sur Marseille.

Cette rencontre a été notamment l'occasion d'aborder la douloureuse problématique du stationnement à laquelle sont confrontés les infirmiers libéraux, et qui impacte directement leur exercice au quotidien.

Comme vous le savez, la santé est une des priorités du gouvernement, mise en avant par Monsieur le Premier Ministre Michel Barnier. L'accès aux soins est essentiel, et les infirmiers libéraux jouent un rôle crucial dans cet objectif en assurant des soins à domicile pour les patients souffrant de maladies chroniques ou en situation de dépendance. Cette prise en charge permet un maintien à domicile, réduisant ainsi les coûts hospitaliers.

En amenant la technicité de l'hôpital au domicile, les infirmiers libéraux nécessitent des conditions de travail adaptées. Cependant, sur le terrain, le manque de places de stationnement et la circulation difficile, notamment dans les grandes métropoles, compliquent grandement leur mission.

Pour éviter que l'accès à certains patients ne soit compromis par ces difficultés, il serait judicieux de permettre à ces professionnels de santé d'utiliser les voies réservées aux bus, taxis, et véhicules d'urgence. Nous proposons également la mise à disposition de places de stationnement dédiées ou le partage des emplacements réservés aux livraisons, comme cela se pratique déjà dans certaines communes telles que Vallauris, Villeneuve-Loubet ou Calvi, où des places de parking sont réservées aux infirmiers. À Cannes, par exemple, une heure de stationnement est gratuite, et d'autres communes proposent des forfaits annuels variant entre 150 et 250 €.

Toutefois, cette gestion du stationnement varie considérablement d'une commune à l'autre, ce qui met en évidence la nécessité d'une harmonisation des règles au niveau national. Cette disparité engendre un véritable problème de santé publique, car elle compromet l'égalité d'accès aux soins, un droit fondamental inscrit dans l'article L1110-3 du Code de la Santé Publique, qui garantit à tous les citoyens l'accès aux soins sans discrimination.

Les infirmiers libéraux sollicitent votre intervention afin de résoudre ces problèmes et d'assurer que leurs missions soient soutenues par un engagement fort de l'État. À défaut d'une solution, nous risquons de voir se multiplier les retards de soins, entraînant des hospitalisations qui auraient pu être évitées.

Sur le terrain, certains patients sont particulièrement vulnérables, comme cet enfant en maternelle équipé d'une pompe à insuline, pour qui la fenêtre de sécurité ne dépasse pas 20 minutes. Dans ces cas précis, le respect des horaires est vital, et toute entrave à l'accès aux soins pourrait avoir des conséquences graves.

La reconnaissance officielle du caducée par les agents de stationnement, qu'ils soient policiers, gendarmes ou issus de sociétés privées, pourrait être une piste pour améliorer la situation. Nous estimons également qu'un arrêté spécifique répondant aux besoins des infirmiers libéraux et des patients serait une avancée considérable, saluée par l'ensemble de la profession.

Enfin, il est important de rappeler que les difficultés de stationnement et de circulation, aggravées par le manque de sécurité et la violence dans certains quartiers, poussent certains infirmiers libéraux à refuser des soins, créant ainsi de nouveaux déserts médicaux.

À ce sujet, l'Onsil a déjà interpellé Monsieur David Lisnard, Président de l'Association des Maires de France, ainsi que sa Conseillère Technique, Madame Louise Larcher. À ce jour nous n'avons pas encore reçu de réponse satisfaisante sur la nécessité d'une uniformisation des règles, Monsieur Lisnard nous ayant renvoyés à la compétence individuelle des municipalités et sa conseillère n'ayant pas répondu quant à elle.

Les infirmiers libéraux, véritables acteurs du service public de la santé, comptent sur votre soutien en région PACA Monsieur le Préfet, et sur le soutien de tous les Préfets sur tout le territoire, pour garantir la protection de la population et permettre un accès aux soins équitable pour tous.

Restant à votre disposition pour tout échange complémentaire et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma plus haute considération.

Diane Braccagni- Desobeau,  
Présidente.

A handwritten signature in blue ink, reading "Diane Braccagni-Desobeau". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal line.